

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre (M. Bennett) et le chef de l'opposition (M. Mackenzie-King) se sont entendus, afin que les honorables députés puissent assister au garden-party qui a lieu cet après-midi à Rideau-Hall, pour déclarer qu'il est six heures dès que la Chambre aura disposé des affaires courantes. Nous avons disposé des affaires courantes un peu plus tôt que nous le pensions. Je crois cependant que le ministre des Finances se propose de demander des crédits provisoires, et si la Chambre y donne son assentiment général nous pourrions aborder les motions officielles à cet effet avant de demander à M. l'Orateur de déclarer qu'il est six heures. Les mesures du Gouvernement seront étudiées à huit heures, conformément à une entente entre le premier ministre et le chef de l'opposition.

BILL DES CREDITS PROVISOIRES

ADOPTION D'UN DOUZIÈME PROVISOIRE DES CRÉDITS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1935-1936.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment général de la Chambre je demande d'adopter un douzième provisoire des crédits, excepté dans les quelques cas particuliers où les dépenses sont plus considérables au cours des premiers mois de la saison. Si on le désire, je vais énumérer volontiers les cas où un autre douzième provisoire est demandé. Je propose donc, de l'assentiment général de la Chambre:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. M. LAPOINTE: Si j'ai bien compris, le chef de l'opposition a donné son assentiment à ceci.

L'hon. M. RHODES: Je n'ai pas conféré avec le très honorable chef de l'opposition, mais on m'assure qu'il a donné son assentiment.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Avant que la motion soit mise aux voix, j'aimerais à expliquer ma propre attitude. Le très honorable chef de l'opposition m'a informé quant à la procédure qui doit être suivie et il n'a pas mentionné ceci. Je ne suppose pas qu'il y ait d'objections à soulever.

L'hon. M. RHODES: Je crois que les arrangements ont été conclus vendredi, en réalité, pour demander les crédits provisoires, mais je n'ai pas fait la proposition, en l'occurrence, parce que le Sénat ne se réunira pas en

séance avant demain; il n'y avait donc pas nécessité de proposer la chose vendredi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Morand.)

1. La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$16,058,144.05, représentant un douzième des crédits à voter dans le budget principal pour l'exercice expirant le 31 mars 1936 déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1936.

2. La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$1,063,339.90, représentant un sixième des crédits à voter dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1936, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1936, savoir:

Crédits nos 4, 5 et 17, gouvernement civil;
Crédit n° 82, chemin de fer de la baie d'Hudson;

Crédit n° 89, canaux, améliorations;
Crédit n° 106, travaux publics, magasins de l'artillerie à Calgary;

Crédits nos 129, 135 et 136, service maritime et fluvial;

Crédit n° 139, travaux publics, dragage du Saint-Laurent;

Crédits nos 143, 147 et 148, phares et service côtier;

Crédit n° 158,, inspection des bateaux à vapeur;

Crédit n° 185, Royale gendarmerie à cheval du Canada;

Crédit n° 202, service du génie sanitaire;

Crédits nos 235 et 246, divers; bureaux du directeur général des élections, monuments des champs de bataille.

3. La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$82,633.33, représentant un tiers des crédits à voter dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1936, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1936, savoir:

Crédits nos 102 et 107, travaux publics, salles d'armes à Westmount et Montréal, édifice public à Vancouver;

Crédit n° 254, divers, pour encourager le tourisme au Canada.

4. La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$278,083.33, représentant un douzième des crédits à voter inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1936, pour les paquebots du National-Canadien et la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, déposé devant la Chambre des communes à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1936.

(La résolution est adoptée.)

Rapport est fait sur les résolutions qui sont lues pour la 1^{re} fois et adoptées.